

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/05/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 0

Votants: 18

Pour: 18

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Didier VORDY

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Contrat Région / Territoire**

### 1 – Contrat

Lors de son assemblée plénière de 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats territoriaux sont marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, départementales.

Le contrat-cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie et le Pays Haut Languedoc et Vignobles pour

- agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi ;
- encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire ;
- soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité.

Ce contrat-cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une période de 2018-2021. Il a été élaboré en partenariat avec les communautés de communes Grand Orb, du Minervoix au Caroux, Sud Hérault, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels avec son annexe financière.

Dernièrement, Florence Brutus – Vice-présidente de la Région Occitanie, en charge de l'aménagement du territoire et des politiques contractuelles, nous invitait à faire avec elle un bilan de la politique contractuelle 2018-2021 et échanger sur ce que pourrait être 2021-2027, pensée en lien avec le contrat de plan État/Région (CPER), dans le prolongement du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et en lien avec les prochains programmes européens dont la Région restera autorité de gestion. Par ailleurs, la Région a affirmé dans son pacte vert, sa volonté d'améliorer et de faire évoluer ce cadre contractuel, en maintenant les périmètres de territoires de projet. Les territoires de projet (Pays, PETR) restent ainsi l'échelle souhaitée de mise en œuvre des politiques territoriales et de dialogue de la Région, à travers notamment l'Assemblée des territoires.

La Région souhaite et travaille à l'articulation de ses outils régionaux (Contrats de territoire et Contrats Bourg-centre) avec les récents outils de l'État (CRTE et convention Petites villes de demain) afin de tendre vers une cohérence optimale des outils financiers nationaux, régionaux et européens.

## **2 – Assemblée des territoires**

L'Assemblée des territoires s'attache à faire vivre concrètement l'équité territoriale, à développer les réciprocitys et à inscrire l'action régionale dans la proximité et le dialogue au plus près des besoins des citoyens de l'Occitanie.

Ses principaux objectifs peuvent être regroupés autour de trois enjeux majeurs :

- Etre un espace de concertation et de proposition au Conseil Régional dans le cadre de ses compétences,
- Constituer un lieu de capitalisation, d'échange de bonnes pratiques, de mutualisation et de mise en réseau des territoires,
- Favoriser le développement des expérimentations et des pratiques innovantes dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Cet outil contractuel et de dialogue avec la Région est essentiel car il permet de mettre en synergie les politiques régionales et les priorités du territoire, de faire valoir nos spécificités et d'avoir la possibilité d'expérimenter et d'innover sur certains types de projets qui ne trouvent pas encore de dispositif financier à la Région.

Le territoire du Pays est représenté au sein de l'Assemblée des territoires par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, désignés dans le respect de la parité homme/femme.

Ces derniers représentent les bassins de vie vécus suivants :

Le Bédaricien – Le Haut Languedoc sud – Le Biterrois nord – Le Minervois est.

### **Le Bédaricien**

Titulaire 1 : Mariette Combes

Supplément 1 : Yvelise Descamps

Titulaire 2 : Marie-Line Géronimo

Supplément 2 : Olivier Roubichon-Ouradou

### **Le Haut Languedoc sud**

Titulaire 1 : Jean Arcas

Supplément 1 : Daniel Galtier

### **Le Biterrois nord**

Titulaire 1 : Béatrice Térol

Supplément 1 : Marie-Pierre Pons

### **Le Minervois est**

Titulaire 1 : Yves Fraisse

Supplément 1 : Béatrice Falcou

Lors de la dernière Assemblée des territoires du 3 mai dernier, il a été proposé aux membres de s'inscrire dans des ateliers thématiques :

- Atelier 1 : Comment maintenir une économie de proximité dynamique sur l'ensemble des territoires (commerces et services) ?
- Atelier 2 : Comment favoriser la mise en œuvre de politiques partenariales pour les acteurs du territoire en correspondance avec les défis régionaux ?
- Atelier 3 : Comment accompagner l'innovation au plus près des attentes des territoires ?
- Atelier 4 : Comment favoriser le rééquilibrage territorial, notamment au travers des projets de développement des Bourgs-Centres ?

Pour garder une lisibilité par rapport à ces travaux, je vous propose que le Pays recueille les inscriptions et joue le rôle d'interface systématiquement.

## **3 – Bourg-Centre**

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cette politique vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est partenaire de cette démarche et assure un rôle de relais et d'interface pour coordonner, sur son territoire et en lien avec les communautés de communes et les communes éligibles, le dispositif régional sur la valorisation et l'attractivité des bourgs centres d'Occitanie.

Dans ce cadre, le Pays apporte un accompagnement et une ingénierie extérieure permettant d'accompagner les communes éligibles et d'inscrire les démarches communales dans une réflexion plus large à l'échelle des intercommunalités et du Pays. Le Pays veille par ailleurs à mobiliser les différents dispositifs départemental, régional, national et européen pour contribuer au projet global du Bourg-Centre.

En outre, dans le cadre du contrat territorial du Pays Haut Languedoc et Vignobles, le Pays met en place un Comité de Pilotage stratégique et de suivi, qui a pour missions :

- d'identifier et de proposer les projets présentés aux co-financeurs dans le programme opérationnel annuel et conformes à la stratégie de développement du territoire défini par le Contrat territorial ;
- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation ;
- de procéder à l'évaluation permanente du contrat.

Ce Comité est composé des représentants des cosignataires du contrat territorial et son secrétariat permanent est assuré par les services du Pays.

Quatre contrats ont déjà été préalablement validés sur le Pays : Bédarieux, Olonzac, Magalas et Murviel-Les Béziers.

Lors du Comité de pilotage du 18 mars 2021, deux autres projets ont été validés par le COPIL : Roujan et Capestang.

D'autres projets sont en cours ou en phase de réflexion : Lamalou-les-Bains, Puisserguier, Saint-Chinian, Saint-Pons-de-Thomières...

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'opération présentée et, l'autorise à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers .

Le Président,  
Jean ARCAS



